

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-SIXTE

Délibération n° 02/2017

Nombre de Conseillers : L'an deux mille dix sept, le 27 février, le Conseil Municipal de la
en exercice : 11 Commune de Saint-Sixte, dûment convoqué s'est réuni en session
Présents : 11 ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme LAMENSANS
Pouvoir : GARIBALDI Danièle, Maire.
Votants : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : le 20 février 2017
Présents : MM. DUPUY Yves, HERANT Hervé, COMBETTE
Xavier, CUESTA Pascal, DAL'BO Gilbert, FOURNET Jean-Pierre,
WAGON Michel, Mmes LAMENSANS-GARIBALDI Danièle,
PASIAN Claudette, SCHNEIDER Chantal, Odile RODRIGUEZ.
Secrétaire de séance : Gilbert DAL'BO

Objet : Cimetière : Règlement intérieur – Tarifs : concessions – columbarium – jardin du souvenir

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2223-1,
Madame le Maire rappelle à l'assemblée l'extension du cimetière avec la création d'un columbarium
(9 cases de 4 urnes européennes) et d'un jardin du souvenir.
Il est donné lecture du projet de règlement intérieur du cimetière comprenant 9 chapitres dont en
particulier les tarifs des concessions, du columbarium, du jardin du souvenir, du caveau provisoire,
travaux et entretien du cimetière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve le règlement intérieur et fixe les tarifs ainsi à compter du 1^{er} mars 2017 :

Terrain :

- Concession trentenaire : 70 € le M2
- Concession cinquantenaire : 110 € le M2

Columbarium : Case de 4 urnes

- Concession de 30 ans renouvelable : 1 200 €

Jardin du souvenir :

- Plaque de 2 noms maximum : 100 €

Caveau d'attente :

- Par mois : 10 € - Durée d'occupation limitée à 1 an

Fait à Saint-Sixte, le 27 février 2017

Le Maire,

Danièle LAMENSANS-GARIBALDI

